

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHES METHODOLOGIQUES SPECIFIQUES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 06 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHES METHODOLOGIQUES SPECIFIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect des règles de déontologie,

- ◆ d'appréhender des techniques et méthodologies relatives à la dynamique de groupe et à la conduite de réunions ;
- ◆ de s'initier aux médias et aux TIC comme outils de travail socio-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

2.3. Condition particulière d'admission

Etre inscrit dans l'unité de formation « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1 »

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Conduite de réunions	CT	F	18
Dynamique de groupe	CT	F	18
Education aux médias et aux TIC	CT	F	20
3.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70

4. PROGRAMME

4.1. Conduite de réunions

L'étudiant sera capable, *au travers de mises en situations* :

- ◆ de distinguer les différents types de réunion ;
- ◆ de relever les facteurs d'efficacité et d'inefficacité (convocations, ordre du jour,...) :
 - l'appréhension des aspects logistiques, temporels et émotionnels de la conduite de réunion,
 - la distribution de la parole,
 - le repérage des rôles formels/informels pris ou souhaités par les participants ;
- ◆ d'illustrer les compétences de l'animateur et des participants.

4.2. Dynamique de groupe

L'étudiant sera capable, *sur la base de situations d'expérimentation* :

- ◆ d'expliciter les concepts et principes généraux de la théorie de la dynamique de groupe ;
- ◆ d'expérimenter et de repérer les mécanismes inhérents à la dynamique de groupe et les caractéristiques de groupes observés :
 - les interactions,
 - l'émergence de normes,
 - l'existence de buts collectifs communs,
 - l'existence d'émotions et de sentiments collectifs,
 - l'émergence d'une structure informelle,
 - l'existence d'un inconscient collectif,
 - l'établissement d'un équilibre interne et du système de relations à l'environnement ;
- ◆ d'illustrer les facteurs influençant les interactions entre les membres du groupe ;
- ◆ d'identifier les problèmes les plus fréquents dans un groupe ainsi que des manières d'y remédier ;
- ◆ d'illustrer quelques phénomènes de groupe tels que : affinités, rôle, influence, pression de conformité, normes, leadership...;
- ◆ d'analyser ses propres réactions au sein du groupe et celles de ses partenaires.

4.3. Education aux médias et aux TIC

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier l'impact des médias et des technologies de l'information et de la communication dans le développement de l'individu et dans la société ;
- ◆ de déterminer les moyens médiatiques ou technologiques appropriés à une action éducative, à un objectif éducatif, à un public spécifique, ... ;
- ◆ d'utiliser des outils et d'exploiter des TAV¹ et TIC² pouvant servir de support au développement et à l'expression des personnes auprès desquelles il exerce une responsabilité éducative ;
- ◆ d'élaborer et présenter un outil de diffusion de messages d'intérêt public liés aux problématiques rencontrées par les éducateurs (affiches, messages radio,...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au départ de situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée* :

- ◆ de les analyser à partir des repères relatifs à la conduite efficace de réunions ;
- ◆ d'analyser les facteurs qui ont influencé les interactions entre les membres d'un groupe et leur influence sur le travail socio-éducatif ;
- ◆ de proposer et justifier le recours aux TAV et TIC comme outils de travail socio-éducatif.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ la pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

¹ TAV : techniques audio-visuelles

² TIC : technologies de l'information et de la communication